

sages et honnêtes de l'Espagne.

On sait déjà que les insurgés de Lugo ont été obligés de s'enfuir précipitamment vers les frontières de Portugal. Leur intention était de gagner la ville de Santiago, sur l'extrême frontière de la Galice, du côté de la mer; mais ils ont été poursuivis par des forces considérables sous les ordres du général Puig-Samper. Le général Concha et le général de l'Espinoza combinent leurs mouvements pour étouffer ces nouveaux symptômes d'insurrection, qui du reste n'ont trouvé aucune sympathie parmi la population.

— On croit que le Ministère ne tardera pas à réunir les Cortès pour leur soumettre une loi sur la liberté de la presse, et faire voter le budget de cette année. Le budget est prêt; il a été préparé par M. Mon et présenté aux Cortès sous le premier ministre Narvaez.

— L'origine de l'insurrection de Lugo commence à être mieux connue. L'officier d'état-major de Solis, âme de ce mouvement, a exploité, pour entraîner les troupes de la garnison, la popularité dont jouissait parmi elles le vieux général Puig-Samper, récemment remplacé dans la capitainerie-général de la Galice par le général Villalonga. Ayant soustrait le cachet de la capitainerie-général, de Salis adressa au bataillon de Zimora et à d'autres corps des ordres faux qui faisaient supposer que le général Puig-Samper était à la tête du *pronunciamiento*. Ce vieux militaire, indigné de l'abus que l'on faisait de son nom, a demandé à se rendre lui-même à Lugo pour y étouffer l'insurrection, persuadé que sa présence et ses exhortations suffiraient pour ramener les troupes un instant égarées. Le général Villalonga a eu le bon esprit de se prêter à cette combinaison et de confier au général Puig-Samper un fort détachement avec lequel celui-ci a marché sur Lugo. A son approche, la plus grande partie des révoltés se sont soumis, et les chefs du mouvement ont pris la fuite, fort peu accompagnés, afin de tâcher de gagner, comme nous l'avons dit, la ville de Santiago, d'où ils espèrent s'échapper par mer.

— Le steamer de la compagnie péninsulaire et orientale *Queen*, entré jeudi matin à Southampton, y a apporté la nouvelle qu'un *pronunciamiento* avait été proclamé, le 10, à Vigo, petite ville maritime de Galice, en faveur du prince don Enrique. Le chef politique et le commandant militaire de Vigo avaient été embarqués pour Cadix par les révoltés. Pas une seule goutte de sang n'avait été répandue. Toute la Galice venait d'être mise en état de siège, et le consul à la Corogne avait été prévenu officieusement que les steamers de sa nation ne pourraient plus y débarquer leurs passagers pendant la nuit, et qu'il leur était, en outre, interdit de toucher à Vigo.

Toute la garnison de la Corogne s'était portée sur Vigo pour y étouffer l'insurrection.

— *El Tiempo* du 12 renferme le paragraphe suivant :

« Nous recevons une dépêche du chef politique; il nous engage à nous abstenir de publier dans notre journal des nouvelles pouvant contribuer à répandre l'alarme ou à compromettre l'ordre public; autrement il se verrait forcé de suspendre la circulation du *Timeo*. En conséquence, nous nous abstenons aujourd'hui de publier ce que nous avons appris sur les événements de la Galice.

Le tirage de l'*Eco del Comercio* a été suspendu par l'ordre du chef politique, probablement pour le même motif. Ce journal en a prévenu ses abonnés par un avis particulier.

— On écrit de Li-bonne, le 1er avril, au *Times* :

« La Chambre des Députés a enfin adopté la loi de régence. Cette loi accorde au roi Ferdinand, en cas de mort de la Reine, l'exercice plein et entier de la prérogative royale. Le régent devra prêter serment de fidélité au Roi mineur et promettre de lui remettre le pouvoir à sa majorité. Le régent aura les mêmes droits s'il survenait un empêchement moral ou physique à la Reine; mais il devrait se démettre de ses fonctions aussitôt que l'empêchement aurait cessé.

« L'assemblée des Cortès a été prorogée jusqu'à la fin du mois d'août :

« L'établissement des chemins de fer en Espagne et en Portugal coûtera 500,000 liv. st. par lieue de trois mille et demi anglais.

« Les mendiants de Lisbonne viennent d'être soumis à l'administration de la police. Hier, tous les mendiants ont été arrêtés et conduits à la police, où l'on a pris leurs noms pour fournir des secours à tous ceux qui prouvent qu'ils sont réellement malheureux. »

#### ALGÉRIE.

— On ne lira pas sans intérêt l'extrait suivant d'une proclamation lancée par Abd-el-Kader vers le commencement du mois de septembre 1845, c'est-à-dire à l'époque de sa réapparition dans l'Ouest. Les reproches qu'il nous y adresse, dit le *Moniteur algérien*, tirent en ce moment une importance particulière de leur application directe à la plupart des théories nouvellement émises sur la manière de gouverner, de civiliser les Arabes et de les rattacher à notre domination :

#### PROCLAMATION.

« O musulmans! sortez donc enfin de l'aveuglement où vous avez plongé votre commerce avec les infidèles! Reconnaissez donc leur adresse perfide, jugez-en d'après les faits :

« Lorsque les Français ont voulu vous engager à vous soumettre à eux, ils vous ont dit : « Soumettez-vous à nous, nous vous garantissons votre religion, vos biens, vos femmes et vos enfants. Nous vous laisserons gouverner par vos chefs habituels. Nous ne troublerons en aucune façon vos coutumes et nous respecterons vos lois. Nous nous occuperons seulement de veiller à ce que vous soyez justement gouvernés, et à ce que vous ne soyez pas vic-

times des exactions qui pesaient sur vous lorsque vous étiez soumis à votre ancien sultan Abd-el-Kader. »

« Vous avez cru à ces paroles mensongères, et vous vous êtes soumis au chrétien.

« Aussitôt que l'impie s'est cru fort, et que pour quelques instants j'ai disparu d'au milieu de vous, il s'est empressé de manquer à ses promesses. Il a appliqué vos mosquées à des usages profanes.

« Il a pris vos meilleures terres pour les donner aux siens.

« Il a payé de ses trésors la vertu de vos femmes.

« Il a enrôlé vos enfants dans ses abominables cohortes.

« Il a affranchi les esclaves que Dieu vous permet de posséder.

« Il s'est arrogé le droit de vous rendre la justice.

« Il a persécuté vos plus nobles familles.

« Il a changé vos chefs pour les remplacer par d'infâmes musulmans qu'il a achetés.

« Vos nobles et vos marabouts, qui avaient été assez insensés pour le servir avec fidélité, ont eu pour récompense une prison éternelle dans le pays des chrétiens.

« Vous êtes maintenant commandés par des *roumi*, jugés pas des *roumi* administrés par des *roumi*.

« Et pour vous rendre plus visibles ses perfides intentions, voyez-le qui vient compter vos guerriers, vos femmes et vos enfants, ainsi qu'un maître) compte les moutons qu'il veut aller vendre au marché.

« Malgré la mission que Dieu m'a donnée de combattre l'infidèle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je lui ai laissé quelque repos; je me suis éloigné du théâtre de la guerre, bien certain que le chrétien se perdrait par ses avarices.

« Le jour du réveil est arrivé. Levez-vous tous à ma voix. O musulmans! Dieu a remis entre mes mains son épée flamboyante! et nous allons fertiliser les plaines de notre pays avec le sang de l'infidèle! etc. »

#### DECES.

M. le Docteur Ménard est mort généralement regretté, le 19 du mois dernier, à St. Lin, âgé de 32 ans.

Il était un homme d'élite. Il fit ses études avec succès. Le corps médical, comptait dans son sein un membre qu'une rare intelligence recommandait hautement; tout présageait en lui une carrière longue et bien remplie, lorsque la mort est venue jeter le deuil dans toute une cité, en moissonnant, si jeune encore, celui qui généralement lui sacrifiait son savoir et ses veilles.

Profondément instruits, envieux d'exercer au dehors ces facultés qu'il sentait au dedans de lui-même il brigna l'honneur des charges publiques: Là, il donna souvent l'essor à son talent, par de brillantes et utiles discussions. Il publia des lettres d'un haut sens, d'une heureuse appréciation sur les moyens de propager l'instruction, surtout parmi les populations agricoles.

Il a toujours éprouvé le bonheur de l'homme de bien; et avec un charme inexprimable, il faisait sentir aux autres la puissance d'une parole éloquentes de bonne simplicité.

Il faudrait, afin qu'on n'ignorât pas l'œuvre de l'excellent citoyen, mettre en lumière ses actes et ses bonnes qualités, mais ce serait trop long. Bon fils, tendre époux, capable des plus grands sacrifices pour obliger ses semblables, jaloux de l'honneur de son pays, plein de cœur pour ses amis, le docteur Ménard mérita toutes les sympathies, et il était bien digne, en effet, de l'hommage public que toute une population a déposé sur sa tombe.

Sa vie et sa mort ont été celles d'un fervent catholique;

*Communiqué.*

#### A V I S .

UN JEUNE HOMME, qui a fait un cours d'études complet, et muni de bonnes recommandations désire se placer comme INSTITUTEUR, en campagne. S'adresser aux Editeurs des *Mélanges*.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE RIANS pour l'année, et CINQ RIANS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		d.1

#### AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

M. Fabre et Leprohon, libraires.	Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire.	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège.	St. Anne.
Val. Guillet, écuier.	Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

Ceux qui voudront payer à l'Évêché leur abonnement aux *Mélanges*, pourront s'adresser à M. Plamondon, prêtre, qui est autorisé à recevoir les payemens et à en donner des reçus.

PROPRIÉTÉ DE Jos. M. BELLENGER PRÉ. EDITEUR.

IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.